



ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

19, rue de la Glacière, 75013 Paris

Tél. 01 47 07 94 82

Courriel : aplv.lm@gmail.com

Site : <http://www.aplv-languesmodernes.org>

Les Langues Modernes

la revue de l'APLV

Le document ci-dessous fait partie des compléments, publiés exclusivement sur le site de l'association, du numéro suivant de sa revue *Les Langues Modernes* :

Numéro : **4/2010**

Titre : « **Enseigner une langue régionale** »

Coordination : **Claire TORREILLES & Marie-Jeanne VERNY**

Ce numéro des *Langues Modernes* peut être commandé au siège de l'APLV (adresse dans l'en-tête ci-dessus).

Le provençal à l'école primaire : un si long chemin

PAR ALAIN BARTHÉLEMY-VIGOUROUX, I.A. - I.P.R. HONORAIRE, circonscription premier degré Marseille 2

Résumé

Les péripéties qui jalonnent le développement d'un enseignement pérenne de l'occitan dans le département des Bouches-du-Rhône mettent en lumière les étapes de la création d'une structure originale intermédiaire entre l'enseignement de la langue et l'enseignement bilingue. On a ainsi l'occasion de dégager les conditions du succès d'un tel projet et son avenir dans le système scolaire français.

(occitan) *Lei peripecias que jalonon lo desvelopament d'un enshament perenne de l'occitan dins lo despartament dei Bocas dau Ròse meton en lumiera leis etapas de la creacion d'una estructura originala intermediària entre l'enshament de la lenga e l'enshament bilengue. Es ensin donada l'òcasien de desgajar lei condicions dau succès d'un tau projèct, e son avenir dins lo sistèma escolari francés.*

Mots clés : École primaire – Offre aléatoire – Continuité – Motivation – Occitan provençal

Keywords : Primary school – Random offer – Continuity – Motivation – Provençal occitan

Dans le département qui a vu naître Frédéric Mistral, des équipes assez stables en charge de la langue régionale se sont succédé depuis une vingtaine d'années : en moyenne trois postes de formateurs et deux à trois inspecteurs chargés de mission en sus de leur circonscription, les Bouches-du-Rhône frôlant les deux millions d'habitants. La situation de départ reposait sur un enseignement minimal du provençal à l'École normale, très axé sur le texte écrit et la méthodologie des langues mortes. Là où atterrissaient les volées de sortants, si la graine avait germé, une présence de l'occitan pouvait éclore dans le plus complet disparate, réduite presque toujours à une ou deux classes, limitée le plus souvent à des comptines ou chants selon le niveau, quelques activités autour de la crèche, du carnaval, du milieu naturel, dans le meilleur des cas des bribes d'initiation au langage parlé. Disons-le tout de suite : ce fonctionnement est encore largement répandu. Nous nous gardons de le traiter par le mépris ; on peut y greffer un certain nombre de développements. Mais il s'agissait d'engager une démarche plus cohérente.

Il fallait d'abord que l'équipe départementale commence par identifier, puis mette en réseau les maîtres compétents et volontaires. Un patient travail d'investigation, de contacts, de visites, de mise en place de stages de formation, en a fourni les bases. Ce travail n'a été possible que grâce à l'obtention d'une certaine bienveillance de la hiérarchie, ce qui suppose des inspecteurs profondément convaincus du but poursuivi, et non désignés pour la corvée, capables aussi de le faire prendre au sérieux par leurs collègues et par le noyau décideur de l'Inspection académique. Enfin, il s'agissait de s'imposer à la source, c'est-à-dire à l'École normale, puis à l'IUFM.

L'existence des concours spécifiques dépendant du bon vouloir de chaque recteur, notre Académie en est privée. Il est rarissime qu'on trouve dans les promotions d'IUFM plus d'un ou deux étudiants qui ont suivi un enseignement d'occitan dans le second degré, la transmission familiale étant à peu près inexistante. Il faut donc installer, en trente heures de cours péniblement arrachées et toujours précaires, une connaissance basique de la langue permettant d'affronter l'épreuve facultative, en se pliant aux constantes errances de ses modalités, toujours conçues par rapport aux langues étrangères. La proximité de l'occitan avec le français autorise certes ce pari, qui a exigé aussi de créer un outil d'apprentissage circonscrit à un provençal basique délimité empiriquement par rapport au français fondamental. Assez souple cependant pour ne pas déformer la langue réelle par une normalisation artificielle, mais pour tenir la balance égale entre les deux orthographes concurrentes, classique et mistralienne, emblèmes des deux traditions qui coexistent au mieux dans un respect précautionneux, au pire dans des crispations pathologiques. La réponse irénique est simple : chaque école privilégie un des systèmes et initie à l'autre ; mais que d'esquives sur le terrain !

L'étape suivante s'attaquait au problème de la précarité de l'offre. Comment stabiliser l'enseignement dans la durée au moins là où un embryon s'était créé ? Aucune école bilingue dans notre académie, hormis ses deux *Calandretas*, écoles de statut associatif privé. Il fallait passer par une structure intermédiaire. Imaginée par l'équipe départementale, elle a vu le jour en 1996 par la grâce d'une inspectrice d'académie convaincue, qui l'a formalisée dans un texte précis. Une vingtaine d'écoles ont ainsi obtenu le statut de « centre d'enseignement continu de la langue régionale ». Un poste sur deux y est réservé à des enseignants ayant fait la preuve de leurs compétences en occitan. Tous les maîtres sont tenus d'accepter des échanges de service permettant au moins trois heures par semaine d'enseignement de la langue et d'enseignement en langue dans chaque classe.

Passer de l'occitan comme objet à l'occitan comme outil d'enseignement est évidemment un choix qui change complètement la perspective. Amener des enseignants dont la maîtrise langagière est incertaine jusqu'à une démonstration géométrique en occitan suppose un engagement personnel fort, et un appui constant de l'équipe départementale. Il faut tout de même proclamer qu'on y est parvenu.

Quelles leçons en tirer ? Le bilan montre des réussites certaines (280 classes et 6.724 élèves en 2009), et des situations très inégales. Le contexte général de l'Éducation Nationale où, malgré un réel courant de sympathie, dominant des attitudes globalement incrédules et bien souvent hostiles, continue à peser sur la mise en œuvre. Très peu d'opposition en revanche de la part des familles, hormis quelques cabales le plus souvent alimentées par des antagonismes entre enseignants sans rapport avec le sujet. Les écoles représentent tous les milieux, un bon nombre étant situées dans des quartiers de forte immigration à dominante maghrébine et africaine.

Le bilinguisme partiel est un moyen d'échapper aux textes très contraignants qui régissent le bilinguisme à parité horaire, et d'en atténuer le choc vis-à-vis du public ; il doit pouvoir constituer une étape vers cet idéal. Et enfin, il ne réclame aucun poste supplémentaire. Pourquoi ce modèle n'a-t-il pas encore pu faire école ailleurs que dans les Bouches-du-Rhône ? Mystère.

Quoi qu'il en soit de la structure, il est clair que l'introduction de la langue régionale dans une école qui a eu pour mission de la détruire demande d'être surveillée comme le lait sur le feu. La mobilisation qu'elle exige des enseignants peut s'effriter par la lassitude ou les brouilles internes. L'équipe départementale doit donc sans cesse entretenir la flamme, faire démarrer le dispositif qu'on tend à renvoyer à plus tard en attendant que la rentrée soit passée. Il lui a fallu, tâche écrasante, créer de toutes pièces un matériel pédagogique efficace et cohérent. Elle a dû créer un outil d'évaluation des acquis à partir d'une délimitation efficace du corpus d'apprentissage, dont les programmes nationaux esquissent les contenus concrets, et en suivre minutieusement l'application pour exploiter les ajustements qu'il induit. Il lui faut gérer la relation avec les partenaires du milieu scolaire. On y est aidé par une incontestable bienveillance des syndicats, notamment le plus représenté ici, le SNUIPP¹. Ces charges réduisent le temps consacré aux écoles qui restent hors du dispositif, pourtant porteuses d'éventuels développements. Le volontariat pur, nécessaire pour faire accepter le projet, ne permet pas une couverture crédible du département, et l'offre reste aléatoire : la compléter suppose une politique très déterminée, jusqu'ici inexistante.

Il reste à exploiter plus avant le lien avec le milieu associatif et mieux explorer le milieu occitanophone, pour renforcer le sentiment de réalité de la langue, et ainsi légitimer toutes les expressions du provençal, y compris l'hybridation, ainsi que la diversité dialectale. De là, s'élever vers la prise de conscience de l'unité de l'occitan, proclamée mais demeurant théorique, et d'ailleurs violemment contestée par une dissidence du mouvement mistralien. Il reste enfin à mieux faire connaître ce travail au grand public. En effet, l'enseignement de la langue régionale ne trouvera son point d'équilibre que quand il se sera intégré dans la société. Mais cette intégration, qui doit avancer sur plusieurs fronts en relation mutuelle, suppose une modification profonde de la conscience nationale qui va toucher aux représentations mêmes de la langue commune et de ses relations avec les autres langues, en particulier les langues de l'immigration.

Dans ces perspectives, l'enseignement primaire joue un rôle bien différent du second degré, où le choix de la langue, régionale comme étrangère, dépend des familles, incluant l'élève. Ce principe est impraticable dans le premier degré, à la fois pour des raisons pratiques et civiques. Faire dépendre la langue régionale de la demande familiale la place sur la pente du communautarisme et limite sa valeur intégratrice. Elle a vocation à s'adresser à tous sur le territoire où elle est présente, quitte à aménager la transition en traitant avec souplesse les rares manifestations de rejet. L'école ne peut donc réduire son rôle à une simple propédeutique du collège. Elle doit fournir un équipement langagier, basique certes, mais dont la solidité se suffit à elle-même, et que l'adulte pourra développer par d'autres moyens. Tant mieux si la liaison avec le collège fonctionne, tant pis si elle est déficiente. Elle est quasiment toujours problématique, le collège recrutant sur un bassin d'écoles dont seules une ou deux offrent cette initiation.

L'école n'est qu'un élément de toutes ces évolutions, mais ses agents doivent avoir une conscience aiguë de la gravité de ce qu'ils font. Elle doit alimenter leur motivation qu'il s'agit de faire partager au plus tôt aux écoliers. Ils n'acquièrent pas seulement une langue parmi d'autres ; ils n'ont pas seulement conscience de recueillir les débris d'un passé local, mais de s'approprier un instrument qui concerne le tiers du territoire national et une frange des deux États voisins, prolongé dans l'espace catalan, des considérations analogues valant, *mutatis mutandis*, pour les autres langues de France ; et par le bilinguisme ainsi construit, entrer dans le chantier si prometteur de la communication aménagée entre langues romanes. Mais plus encore, ils sont engagés dans la subversion des implicites culturels qui classent les langues en fonction du pouvoir de leurs promoteurs, dont pâtit si profondément à son tour la langue nationale ; et cet enseignement fait d'eux les chevaliers d'un combat contre l'injustice. L'introduction des langues de France dans la Constitution ne peut avoir d'autre sens que d'appeler tous les citoyens de France à le mener avec eux.

¹ SNUIPP : Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles, et professeurs d'enseignement général des collèges, affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.